

Règlement d'ordre intérieur

1. Les membres du club s'efforcent d'être ponctuels lors des activités dispensées par le club. Ils s'engagent à éteindre la sonnerie de leur GSM (sauf en cas de force majeure), et à ne pas perturber les activités par leur attitude.
2. Toute activité commerciale est interdite.
3. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Ils ne doivent en aucun cas gêner les danseurs, ni se retrouver sur la piste de danse.
4. Le Club n'est responsable ni des vols, pertes ou dégradation d'objets, ni des dommages corporels, mobiliers ou immobiliers provoqués par des tiers.
5. Les figures et "portés" appris pour les "formations" ne peuvent JAMAIS être exécutés sans la présence du coach ou du professeur. Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne.
6. L'inscription se fait par année. En cas d'absence, les cours manqués ne sont pas remboursés.

7. Aucun élève ne sera admis au cours s'il n'est pas en ordre d'inscription et de paiement.
8. En cas d'absence au cours collectif, le cours suivant ne sera pas retardé pour le membre absent.
9. Les figures et chorégraphies apprises au cours sont de la propriété du professeur. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT DE FILMER** les cours et pendant les cours sans le consentement du professeur et en évitant de filmer le visage. De toute façon, en aucun cas, ces images ne pourront se retrouver sur les réseaux sociaux.
10. En cas d'accident le membre doit prévenir immédiatement un responsable du club.
11. Le premier cours étant gratuit, l'inscription sera payable au comptant (avant le début du 2ème cours) ou par virement bancaire (avec preuve de paiement).
12. Le club propose la vente de boissons fraîches à un prix démocratique. (Soutenez-nous, cela permet de faire vivre le club).
13. Sauf demande explicite, chaque membre accepte d'être photographié ou filmé. Il accepte également

la publication du matériel sur le site internet ou sur Facebook.

14. Pour les danses en couple, nous acceptons l'inscription de personnes sans partenaire. Dans ce cas précis, nous ne nous engageons pas à trouver un partenaire de danse.
15. Les membres ont la liberté d'inviter les personnes seules à danser, mais il n'y a aucune obligation de leur part.
16. Nous nous conformons au R.G.P.D. (Règlement Général sur la protection des Données). Les données sur les personnes seront celles reprises sur le formulaire d'inscription signé chaque année. Elles ne seront utilisées que dans le cadre de la bonne gestion du club et seront transmises au responsable des données de l'A.F.C.D. dans le cadre des couvertures d'assurance. Elles seront conservées durant une période de 5 ans. Toutes ces données pourront être consultées, complétées ou corrigées à la demande du membre. Lorsque la finalité du traitement des données a disparu, le titulaire des données peut, à la demande du membre, effacer ces dernières, sauf si action en justice ou droits des tiers. Le secrétariat sera le responsable du traitement des données.

Malgré ces obligations administratives, nous vous souhaitons de trouver dans la danse tout le

plaisir du monde et vous souhaitons le meilleur
pour la saison qui s'annonce.

Pour le comité d'HANNUTREV@DANSER

La Présidente
Carole LINKENS